



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 08 décembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 2 décembre 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 34
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Rémi DETANG
Monsieur Jean-François DODET
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Dominique GRIMPRET
Madame Danielle JUBAN
Monsieur Jean-Claude GIRARD
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN

Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Nicolas BOURNY
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Brigitte POPARD
Madame Christine MARTIN
Madame Océane CHARRET-
GODARD
Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Guillaume RUET
Monsieur Laurent GOBET
Madame Dominique MARTIN-
GENDRE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Nicolas SCHOUTITH

Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Dominique BEGIN-
CLAUDET
Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jacques CARRELET
DE LOISY
Monsieur Jean-Michel
VERPILLOT
Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Madame Nathalie KOENDERS
Madame Sladana ZIVKOVIC
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Patrick BAUDEMONT

Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Hamid EL
HASSOUNI
Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC

Talant - 39 rue des Fassoles - Acquisition d'emprise foncière

Les consorts LESCURE sont propriétaires de la parcelle cadastrée section BH n°220 située 39 rue des Fassoles à Talant.

Cette parcelle d'une superficie de 115 m² est intégrée à la voirie métropolitaine. Afin de régulariser la situation foncière de la voirie, il est proposé l'acquisition sur les Consorts LESCURE de cette parcelle à l'euro symbolique.

Il est également proposé d'engager les formalités administratives préalables à son incorporation dans le domaine public métropolitain.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'acquérir** sur les Consorts LESCURE, la parcelle cadastrée section BH n°220 d'une superficie de 115 m² située 39 rue des Fassoles à Talant, telle que figurée sur le plan ci-annexé. Cette acquisition interviendra à l'euro symbolique ;

- **de dire** qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;

- **d'engager** les formalités administratives préalables à l'incorporation de la parcelle dans le domaine public métropolitain ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de Dijon Métropole, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN	POUR : 38	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN